

Intervention sur les réseaux d'eaux usées



Les agents des collectivités territoriales assurent régulièrement l'entretien, la surveillance, le curage et/ou le nettoyage des réseaux d'évacuation des eaux usées ou pluviales (canalisations et regards). Ces travaux les exposent à différents risques pour leur santé et leur sécurité. Aussi, l'autorité territoriale devra veiller à ce que des mesures de prévention appropriées soient mises en œuvre.

À noter que cette fiche pratique ne concerne pas le travail en station de traitement des eaux polluées (voir fiche P08 - Station d'épuration).



Législation applicable

Code du travail articles R.4422-1 à R.4426-12

Décret n° 85-603 modifié



Les risques

Lors des interventions sur les réseaux d'eaux usées, les risques suivants peuvent être présents :

- Les risques liés aux manutentions manuelles. Les grilles et les tampons sont lourds (environ 80 kg) et difficiles à manipuler (mécanisme de fermeture, scellement dû à la circulation, etc.). Les équipements de travail peuvent également générer des risques liés à la manutention manuelle.
- Les risques liés aux chutes d'objets. Certains tampons pivotent sur des charnières et sont en position verticale à l'ouverture. D'autres doivent être levés pour être déplacés. Dans ces situations, ils peuvent glisser, basculer ou tomber.
- Les risques liés aux chutes de hauteur ou de plain-pied : lorsqu'un réseau est ouvert, les agents travaillant à proximité sont exposés à un risque de chute de hauteur. Sur le chantier ou dans les réseaux visitables (chambre, canalisation), les sols glissants et/ou encombrés peuvent générer une chute de plain-pied.
- Les risques biologiques et infectieux. Par nature, l'intervention sur les réseaux d'eaux usées expose les agents à des germes pathogènes et/ou infectieux. Des blessures peuvent être occasionnées par le contact ou la projection de matières solides et liquides, de produits chimiques.
- Le risque routier. Les réseaux sont généralement situés sous la voirie. Lors des interventions, les agents s'exposent ainsi à un risque routier dû à la circulation des usagers.
- Les risques liés à l'utilisation des équipements de travail. Certains matériels comme les cureuses exposent les agents au bruit, aux vibrations, à des projections, à des risques mécaniques, à des risques thermiques, etc. Lors de l'utilisation d'une cureuse munie d'un bras télescopique, les agents peuvent également être exposés à un risque électrique en présence des lignes électriques de haute tension.
- Les risques liés au travail en milieu confiné. Les interventions dans les canalisations ou dans les chambres exposent les agents à des dangers particuliers (pollution de l'air ou absence d'oxygène) et à des conditions de travail difficiles (étroitesse, manque de lumière, température, odeur, etc.).

Consignes de sécurité et d'hygiène

Il est impératif de recenser et d'évaluer les risques auxquels sont exposés les agents lors de leurs opérations sur les réseaux d'eaux usées. Les résultats de cet audit seront intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels. Ils vous permettront de programmer la mise en œuvre de mesures de protection efficaces.

Les actions de prévention devront être accompagnées de consignes de sécurité écrites, définissant les modalités d'intervention dans les réseaux, les risques présents, les mesures de sécurité et d'hygiène à respecter, les modalités d'utilisation des équipements de travail et de protection.





Prévention des risques

SIGNALISATION DES CHANTIERS

Comme tout chantier de voirie, cette intervention doit faire l'objet d'une signalisation temporaire. Cette dernière peut être « portée » par un véhicule : panneau AK5 avec tricolor, bandes rétro réfléchissantes rouges et blanches. La zone de chantier devra être délimitée par des cônes. L'agent doit être formé à la pose de cette signalisation temporaire.

OUVERTURE DES PLAQUES D'ÉGOUT

L'ouverture de la plaque d'égout ou du tampon doit de préférence être réalisée avec un outil adapté et spécifique : barre à mine avec embout adapté, crochet lève-tampon voire utilisation d'une grue auxiliaire de levage. La pioche est à proscrire. L'agent devra adopter des postures ergonomiques afin de limiter les contraintes dorsales. En aucun cas, il ne devra glisser ses doigts sous la plaque.

Dès lors qu'une plaque est ouverte, la trémie doit être protégée contre le risque de chute d'une personne ou d'un objet.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL : NETTOYEURS, CUREUSES...

L'utilisation d'un jet d'eau à haute pression nécessite que l'agent soit formé à sa manipulation et qu'il soit protégé par des équipements de protection individuelle, notamment contre les projections et les chocs.

L'utilisation d'une cureuse implique que l'agent soit formé à son pilotage et à son fonctionnement. Il devra également être titulaire d'une habilitation électrique B0, pour intervenir à proximité des lignes électriques (risque de proximité entre la grue et la ligne). Les agents présents sur le chantier à proximité de la cureuse devront être protégés contre le bruit.

PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

De manière générale, l'agent devra porter des équipements de protection individuelle : chaussures ou bottes de sécurité, gants de protection contre le risque chimique et biologique (gants en PVC), lunettes de sécurité et tenue de travail.

S'il intervient dans les réseaux, il devra être équipé d'un système de détection des gaz, de secours d'auto-sauvetage, d'une tenue étanche (y compris bottes ou cuissardes), d'un harnais de sécurité et d'un système d'ancrage pour la descente-montée.

INTERVENTION DANS LE RÉSEAU

L'intervention dans les réseaux nécessite aussi une ventilation constante. Celle-ci peut se faire par l'ouverture de plusieurs tampons (chacun devant être protégé et signalé) ou par l'installation d'un système mobile de ventilation mécanique renforcée.

Un agent restera en surface pour surveiller les opérations réalisées dans le réseau. Il sera équipé de moyens d'alerte des secours et d'un système permettant si nécessaire de sortir une victime.

FIN DE CHANTIER

À l'issue du chantier, les équipements de travail doivent être nettoyés. Les opérations de maintenance nécessaires doivent être effectuées de manière préventive.

Les équipements de protection individuelle doivent également être nettoyés et désinfectés. Les matériels à usage unique doivent être jetés. Les agents doivent se doucher et se changer.

Par rapport à l'hygiène et aux risques infectieux, il est impératif de rappeler aux agents que durant cette activité ils ne doivent pas porter leurs mains à la bouche ou au visage, ne pas fumer, respecter les principes d'hygiène individuelle (désinfection des équipements de protection, douche, lavage des mains systématiquement).

SURVEILLANCE MÉDICALE

Les agents intervenant sur les réseaux d'eaux usées doivent faire l'objet d'un suivi médical renforcé. Le médecin de prévention doit notamment être informé par l'employeur de toute absence pour maladie supérieure à 10 jours.

Le médecin de prévention recommandera à l'agent les vaccinations adéquates.